MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2015

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet –Jocelyne Hallu- Marie-José Pont- Hervé Brunel - Catherine Gimaret – Christophe Carton –Eliane Avot- Nadège Denizart -Rémi Lejop –Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: David Cresson à Philippe Barbillon-Christian Loir à Rémi Lejop.

Absents: Vincent Bonenfant

Secrétaire de séance : Christophe Carton

Compte rendu de la réunion du 22 octobre 2015 adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2015 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Objet	Montant
011	60622	Carburant	2 000.00 €
	60628	Pharmacie	77.00 €
	60631	Produits d'entretien	500.00 €
	616	Assurances	177.00 €
	6231	Annonce PLU	193.00 €
	6261	Affranchissement	200.00€
	6262	Frais télécom	650.00 €
	6281	Cotisations ADTO+UMO	1 216.00 €
012	6453	Cotisations retraite	1 260.00 €
	6454	Cotisations ASSEDIC	200.00€
65	6531	Cotisations Maire adjoints	700.00€
		Total	7 173.00 €

Recettes

Chapitre	Article	Objet	Montant
013	6419	Remboursement salaires	9 175.00 €
		Total	9 175.00 €

Avenant système intégré de gestion de bibliothèque

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Département de l'Oise propose de mettre à disposition de la commune pour sa bibliothèque, le logiciel Orphée premier en fournissant une licence et en assurant la formation des responsables de la bibliothèque. En contrepartie la commune s'engage à mettre à disposition de la bibliothèque une connexion internet. Il précise que la bibliothèque de Ville est déjà dotée d'une connexion internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant à passer avec le département de l'Oise concernant le système intégré de gestion de la bibliothèque (Orphée premier).
- autorise le maire à signer cet avenant.

Montant des loyers 2016

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas revaloriser les loyers pour l'année 2016, pour les logements situés 1, rue de la mairie ; 3, rue de la mairie ; 3 bis, rue de la mairie et 10, rue du château

Répartition du financement du déploiement du très haut débit entre la CCPN et la commune

Pour faciliter le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire, la CCPN a pris la compétence réseaux numériques, et s'est positionnée comme seul interlocuteur financier du SMOTHD (Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit), assumant l'avance de la part communale et intercommunale. La CCPN a décidé de recourir au portage financier proposé par le SMOTHD, à savoir un lissage sur 25 ans au taux de 2.5%. La réalisation du réseau jusqu'au domicile est chiffrée en moyenne à 1200€. Grâce au financement du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, un tiers seulement est laissé à la charge du bloc communal et intercommunal, soit 370€ par prise. La CCPN a décidé d'accompagner financièrement les communes en prenant à sa charge 70€.

Les communes auront à reverser leur participation à la CCPN sur la base de 300€ multiplié par le nombre de prises sur la commune. Pour cela, deux options s'offrent aux communes :

- soit une participation totale sur une seule année
- soit une participation étalée sur 25 ans intégrant en sus le coût financier de l'opération de lissage.

Pour la commune de Ville, le nombre total de prises est estimé à 347, soit un coût total de 104 100€. Pour un paiement échelonné sur 25ans, l'échéance annuelle serait d'environ 6000€.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le mode de reversement à la CCPN : soit un remboursement en une seule fois, soit un remboursement échelonné sur 25ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'opter pour une participation étalée en 25ans.
- Autorise le Maire à signer tout document y afférent

Délibération prise pour opposition au projet de fusion du syndicat des Eaux de Ville-Passel-Chiry Ourscamp, et du syndicat de la Belle Anne, et de la dissolution du syndicat de captage de Passel

Suite au courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise, en date du 12 octobre 2015 concernant la proposition n° 11 relative à la fusion du syndicat des Eaux de Ville-Passel-Chiry Ourscamp, et du syndicat de la Belle Anne, et de la dissolution du syndicat de captage de Passel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant la prévision du transfert de compétences Eau en 2020 vers les communautés de communes
- Considérant les contraintes financières engendrées

Décide de s'opposer à la fusion du syndicat des Eaux de Ville-Passel-Chiry Ourscamp, et du syndicat de la Belle Anne, et de la dissolution du syndicat de captage de Passel.

Avenant au contrat d'affermage assainissement

Le conseil municipal, au vu du volume important d'eau claire parasite qui arrive à la Station d'épuration, décide de réaliser des contrôles de conformité des branchements des particuliers au réseau d'assainissement des eaux usées. Ce contrôle sera étalé sur une durée de 4ans à raison de 83 contrôles de branchement par an. Le surcoût des contrôles de branchement sera de 0.1833€ HT par m3 d'eau soumis à la redevance d'assainissement.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un avenant au contrat d'affermage avec la société Lyonnaise des Eaux.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'établissement de cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Divers

Monsieur Valck expose au conseil municipal les possibilités apportées par certains prestataires de gaz pour l'installation d'un réseau dans la commune. Le conseil municipal décide de contacter plusieurs sociétés et de mener une étude à ce sujet en fonction du nombre de foyers intéressés.

Fait à Ville, le 23 novembre 2015

Le Maire, Philippe BARBILLON